

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 30 MARS 2021**

L'An Deux Mille Vingt-et-Un, le Mardi Trente du mois de Mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos à distance par téléconférence, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS PAR VISIOCONFERENCE : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Wennie MOLIA – Nanouchka LOUIS – M. Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Lucas ALBERI – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Jules FRAIR (s'est définitivement déconnecté) – Mmes Marguerite MURAT (s'est définitivement déconnectée) – France-Enna URBINO – MM. Michel HOTIN (excusé ; pouvoir donné à Cédric CORNET) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE – Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à Nina PAULON) – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mévice VERITE) – Maguy BORDELAIS (excusée) – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (s'est définitivement déconnectée) – Ghylaine JEANNE (s'est définitivement déconnectée).

Madame Mévice VERITE a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.
.....

**PROJET DE DÉCISION
MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2021 DE LA VILLE**

CM-2021-2S-DAF-24

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° CM-2020-6S-DAF-92 du 22 décembre 2020 portant approbation du budget primitif 2021 de la Ville ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 26 mars 2021 ;

Considérant la nécessité de modifier le budget primitif 2021 de la Ville ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver le projet de décision modificative n°1 au budget 2021 de la ville du Gosier, conformément au tableau ci-après :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
21/04	2031	Guichet unique	200 000,00 €	-200 000,00 €	0,00 €
0083	2031	Terrains de tennis de Bas Du Fort	196 400,00 €	-196 400,00 €	0,00 €
21/02	2031	Marché permanent	25 000,00 €	-25 000,00 €	0,00 €
21/07	2031	Construction et aménagement d'équipements sportifs	50 000,00 €	150 000,00 €	200 000,00 €
21/03	2031	Locaux commerciaux	25 000,00 €	-25 000,00 €	0,00 €
21/09	2031	Confortement des écoles	0,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
21/11	2031	Rénovation énergétique des écoles	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
21/08	2031	Restauration saine et durable	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
21/10	2031	Réhabilitation et réaménagement de bâtiments de la ville	0,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
16/03	2088	Aménagement du Palais des Sports	255 100,00 €	200 000,00 €	455 100,00 €
TOTAL DEPENSES				463 600,00 €	

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
10	10222	Fonds de compensation de la TVA	1 300 000,00 €	70 000,00 €	1 370 000,00 €
16	1641	Recette d'emprunts	2 300 000,00 €	393 600,00 €	2 693 600,00 €
TOTAL RECETTES				463 600,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
TOTAL DEPENSES					

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
TOTAL RECETTES					

SYNTHÈSE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2021

SECTIONS	Montant des crédits ouverts avant DM n°1	Décision modificative n°1	Montant des crédits ouverts après DM n°1
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	46 186 000,00 €	0,00 €	46 186 000,00 €
Recettes	46 186 000,00 €	0,00 €	46 186 000,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	13 765 800,00 €	463 600,00 €	14 229 400,00 €
Recettes	13 765 800,00 €	463 600,00 €	14 229 400,00 €
Total Dépenses	59 951 800,00 €	463 600,00 €	60 415 400,00 €
Total Recettes	59 951 800,00 €	463 600,00 €	60 415 400,00 €

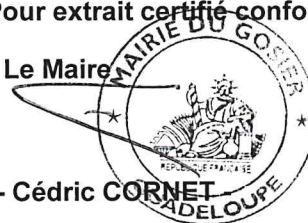
Article 2 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

<p>Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le</p> <p style="text-align: center;">08 AVR. 2021</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p style="text-align: center;">08 AVR. 2021</p>
--

Fait et délibéré à Gosier, le 30 mars 2021

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Projet de décision modificative n.1 au budget 2021 de la Ville

Date de transmission de l'acte : 09/04/2021 (Transmis le 08/04/2021 à 18h50 heure locale)

Date de réception de l'accusé de réception : 09/04/2021

Numéro de l'acte : CM20212SDAF24 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20210330-CM20212SDAF24-DE

Date de décision : 30/03/2021

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)